



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10549
25 février 1972
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 25 FEVRIER 1972, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU LIBAN AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et conformément à la Charte des Nations Unies, j'ai l'honneur de demander l'autorisation, pour moi-même, ainsi que pour des membres de la délégation libanaise, de participer sans droit de vote aux débats du Conseil de sécurité concernant la plainte du Liban contre Israël (S/10546).

Je tiens à vous faire savoir à cette occasion que la composition de la délégation libanaise sera la suivante :

Son Excellence M. Edouard Ghorra	Ambassadeur, représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies, chef de la délégation
Son Excellence M. Najati KABBANI	Ambassadeur du Liban à Washington, chef adjoint de la délégation
M. Yahya Mahmassani	Premier secrétaire, Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies
M. Samir Mobarak	Troisième secrétaire, Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies
M. Fouad Turk	Conseiller juridique, Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Edeuard GHORRA

